

## Communiqué de presse

### **Lancement de la 8<sup>e</sup> édition de VERRR : Programme d'aide financière *Visons l'Éducation à la Réduction, au Réemploi et au Recyclage* de RECYC-QUÉBEC**

**Québec, le 12 mars 2010** – La présidente-directrice générale de RECYC-QUÉBEC, Mme Ginette Bureau, est heureuse d'annoncer le lancement de l'édition 2010-2011 du Programme d'aide financière *Visons l'Éducation à la Réduction, au Réemploi et au Recyclage* (VERRR) qui propose cette année encore quatre phases d'appels de projets.

« *Par le Programme VERRR 2008, nous souhaitons que la population québécoise intègre au quotidien de nouvelles habitudes de consommation responsable favorisant la réduction du gaspillage des matières recyclables. C'est pour nous un enjeu majeur qui s'inscrit dans une perspective de conservation des ressources et de développement durable.* » explique Mme Bureau.

Dotée d'une enveloppe budgétaire de 200 000 \$, la 8<sup>ième</sup> édition de VERRR s'adresse aux organismes à but non lucratif, aux institutions scolaires ainsi qu'aux groupes environnementaux et communautaires du Québec.

Voici les quatre périodes d'application du volet « régional » de VERRR :

- Phase 1 : entre le 8 février et le 2 avril 2010 (budget alloué : 45 000 \$)
- Phase 2 : entre le 5 avril et le 4 juin 2010 (budget alloué : 45 000 \$)
- Phase 3 : entre le 7 juin et le 1<sup>er</sup> octobre 2010 (budget alloué : 45 000 \$)
- Phase 4 : entre le 4 octobre et le 7 janvier 2011 (budget alloué : 40 000 \$)

En vue de soutenir financièrement un plus grand nombre de projets, le montant maximum admissible par projet est de 5 000 \$ par région. Le financement d'un projet ayant un impact significatif dans plusieurs régions pourra être majoré de 2 500 \$ par région, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 12 500 \$. Les projets doivent se dérouler avant le 31 mars 2011. Toutefois, dans le cas des institutions scolaires de niveaux primaire et secondaire, ce délai peut-être prolongé jusqu'au 30 juin 2011.

Le volet « *Semaine québécoise de réduction des déchets* » (SQRD) est doté d'une enveloppe budgétaire de 25 000 \$ qui permettra de soutenir des projets d'information, de sensibilisation et d'éducation durant cette semaine thématique qui aura lieu du 17 au 24 octobre 2010.

L'information relative au Programme VERRR et les documents *Normes et critères d'attribution* et le *Formulaire d'inscription* sont accessibles dans le site Internet de RECYC-QUÉBEC au [www.RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca](http://www.RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca), sous la rubrique *Nos Programmes et services*.

La société d'État RECYC-QUÉBEC favorise la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles et influence les modes de production et de consommation pour une société sans gaspillage.

**Pour information :**

Suzane Chaloult

Agente d'information

RECYC-QUÉBEC

(418) 643-0394 poste 3243

[s.chaloult@recyc-quebec.gouv.qc.ca](mailto:s.chaloult@recyc-quebec.gouv.qc.ca)

[www.recyc-quebec.gouv.qc.ca](http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca)